



Tél : 03.44.76.84.84
mairie@mairiepimprez.fr

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ
RUE DE L'EGLISE
60170

ARRETE N°2025-73
INTERDISANT LA CIRCULATION RUE DES ECAZIEUX
DU 5 AU 12 SEPTEMBRE 2025

Le Maire de Pimprez,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Considérant la dangerosité d'un arbre et les travaux prévus par la SCSNE,

ARRETE

- Article 1 :** La route sera barrée et la circulation interdite dans la rue des Ecazieux du vendredi 5 au vendredi 12 septembre 2025, à l'exception des riverains, pendant la réalisation des travaux par la SCSNE.
- Article 2 :** Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par la commune.
L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 3 :** Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Pimprez.
- Article 5 :** Monsieur le Maire de la commune de Pimprez, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Choisy-au-Bac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pimprez,
Le 04/09/2025

Le Maire,
Pascal LEFEVRE

